



La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

# La protection des espèces et les principes de dérogation

25 septembre  
2008





# Les différents statuts des espèces

Espèces patrimoniales

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

25 septembre  
2008

## Conventions internationales

CITES (1973)  
Convention de Berne (1979)  
Convention de Bonn (1982)

## Directives européennes

Directive Habitats (1992)  
Directive Oiseaux (1979)

**Espèces  
protégées**

Réglementation Nationale

## Listes Rouges / Livres Rouges

Espèces menacées, sans valeur réglementaire (UICN, livres rouges)

## Espèces rares, menacées

A dire d'expert



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Les mesures de protection

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

La loi de 1976 sur la protection de la nature  
articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement

Espèces protégées = espèces visées par les arrêtés ministériels

Les interdictions (différents niveaux de protection):

- Atteinte aux spécimens (destruction, mutilation, capture...)
- Perturbation intentionnelle
- Détention, transport, vente... de spécimens
- *Dégradation des habitats*

25 septembre  
2008



*Quelques chiffres :*

1881 espèces protégées au  
niveau national

294 espèces végétales  
protégées au niveau  
régional PACA



**La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation**

**25 septembre  
2008**

	<b>Flore</b>	<b>Faune</b>
<b>National</b>	<p>20 janvier 1982</p> <p>Espèces végétales marines : 19 juillet 1988</p>	<p>Oiseaux : 17 avril 1981 modifié</p> <p>Écrevisses autochtones : 21 juillet 1983 modifié</p> <p>Oiseaux Guyane : 15 mai 1986</p> <p>Mammifères Guyane : 15 mai 1986</p> <p>Poissons : 8 décembre 1988</p> <p>Mammifères marins : 27 juillet 1995</p> <p>Esturgeon : 20 décembre 2004</p> <p>Faune marine : 20 décembre 2004</p> <p>Tortues marines : 14 octobre 2005</p> <p>Mammifères terrestres : 23 avril 2007</p> <p>Insectes : 23 avril 2007</p> <p>Mollusques : 23 avril 2007</p> <p>Amphibiens et reptiles : 19 novembre 2007</p>
<b>Régional</b>	<p>9 mai 1994</p>	
<b>Départemental</b>	<p>arrêtés préfectoraux limitant la cueillette</p>	



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Les dérogations possibles

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

25 septembre  
2008

### Strictement encadrées :

- L411-2,
- R411-1 à 16 (décret du 4 janvier 2007),
- arrêté 19 février 2007,
- circulaire 21 janvier 2008

### 3 conditions à remplir :

- Être dans un des cas de dérogation prévus par la réglementation *(dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique)*
- Absence de solution alternative
- Ne pas porter atteinte à l'état de conservation des populations des espèces concernées



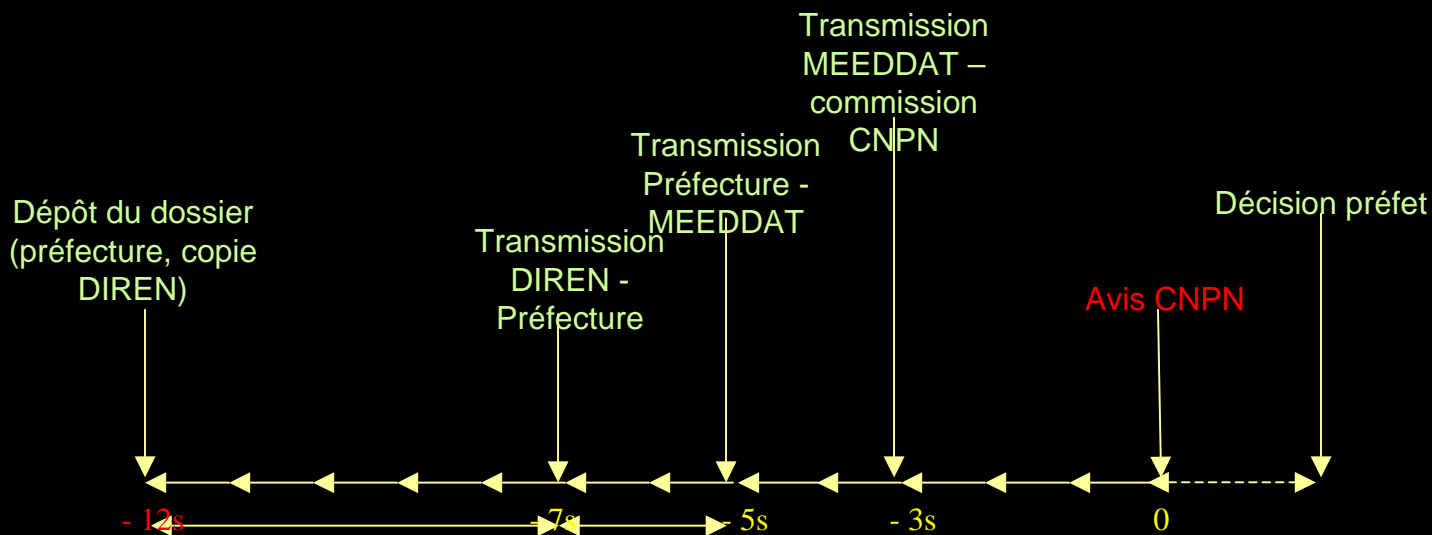
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Procédure d'instruction

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

25 septembre  
2008



Instruction DIREN :  
avis CBN, groupe de  
travail CSRPN

Instruction  
Préfecture

Instruction MEEDDAT  
saisine expert délégué,  
puis saisine  
commission spécialisée  
le cas échéant

Autres procédures



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Contenu du dossier

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

Une justification et présentation du projet

Une description de l'impact du projet sur la ou les espèces protégées concernées

Les mesures d'atténuation et de compensation

Une conclusion sur le maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées

25 septembre  
2008



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Quelques conseils...

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

25 septembre  
2008

Il est donc impératif de réaliser :

- un recensement des types de milieux naturels dans lesquels le projet se situe;
- un recensement des espèces animales et végétales présentes sur l'emprise du projet et ses abords
- recensements faits **AUX SAISONS PROPICES** au cours de l'année (périodes d'activité des animaux et de végétation).
- Sur une zone d'étude suffisamment vaste pour permettre de remettre le projet dans son contexte
- Faire appel à des bureaux d'études spécialisés en écologie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





## Quelques conseils...

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

25 septembre  
2008

Dérogations à obtenir AVANT la réalisation du projet ....

- ANTICIPER et prévoir la réalisation des études, la demande de dérogation et l'obtention de l'autorisation dans le calendrier de réalisation de l'opération.
- Mener cette procédure LE PLUS TÔT POSSIBLE
- A conduite en parallèle des autres procédures d'autorisation (ICPE, loi sur l'eau, DUP,...), dans un souci de COHERENCE D'ENSEMBLE (du projet et des mesures)
- Présenter le dossier dans sa globalité, y compris les projets connexes
- Prendre contact avec la DIREN le plus en amont possible



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Quelques conseils...

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

25 septembre  
2008

Quelques éléments essentiels du dossier de demande :

- Des cartes lisibles, faisant figurer l'emplacement du projet et de la zone d'étude
- Une description des inventaires (méthodologie, nombre de jours, périodes...)
- Description détaillée et chiffrée des mesures
- Des engagements clairs du maître d'ouvrage



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Pour éviter...

La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

En cas de non respect de ces précautions et s'il y a destruction de spécimens (ou de milieux de certaines espèces protégées), il y a un réel risque de contentieux :

- Pénal
- Administratif avec remise en cause des autorisations administratives
- Communautaire pour non respect des directives
- Avec possibilité d'interruption des travaux

25 septembre  
2008



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



La protection  
des espèces  
et les  
principes de  
dérogation

Plus de renseignements sur :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Especies-protegees>

25 septembre  
2008



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR